

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 3

L'an deux mille dix-neuf et le 12 septembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 06 septembre, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M. YVAN NAVARRO, MME MICHELE CHAVE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. JOËL FEULLERAT, MME MARIE BIRE, MME RAYMONDE CORBON, M. ANDRE DA PONTE, MME CHRISTIANE FARRUGIA, MME RENEE HUMEAU, MME ISABELLE DIAZ, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME MONIQUE BEZOS

Etaient absents ayant donné procuration : MME NADINE MAURIN (Pouvoir donné à MME RENEE HUMEAU), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO, MME MARIE BIRE (Pouvoir donné à MME NATHALIE SIMON-LABRIC)

Était absent excusé : M. MARC PERE,

DÉLIBÉRATION n° 2019/026

Objet : Décision Modificative n°1

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 130 € au Cinéma Le Lumière.

Cette somme sera affectée en dépenses de fonctionnement au compte 6574 Subv fonct. Associations personnes privées pour un montant de 1130 €. En contrepartie, le compte 022 dépenses imprévues sera diminué d'autant, soit moins 1130 €

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 13/09/2019

Reçu en préfecture le 13/09/2019

Affiché le **13 SEP 2019**

ID : 031-213105612-20190913-D2019_26_1-DE

Berger
Levrault

Décide :

A l'unanimité :

- D'adopter la Décision Modificative n° 1.

Pour copie conforme,

La Vice Présidente,

Isabelle GODÉAS

- Transmis le **13 SEP. 2019**
- Affiché le **13 SEP. 2019**

